



# Vivons « Saint Genis »

## Compte-rendu conseil du 10/11/23

### Bulletin municipal n° 35

#### La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi  
de 14h à 18h

Accueil téléphonique : 04 74 70 04 83  
[mairie@saintgenislargentiere.fr](mailto:mairie@saintgenislargentiere.fr)

#### NUMEROS UTILES :

**Pompiers** : 18

**SAMU** : 15

**Gendarmerie** : 04 74 70 50 17

**Médecin de garde** : 116117

**Pharmacie de garde** : 3237

#### SERVICES :

**Médiathèque** : 04 74 26 22 56

[mediathequestgenis@gmail.com](mailto:mediathequestgenis@gmail.com)

**Mardi** : 13h30-16h

**Mercredi** : 14h-17h30

**Vendredi** : 13h30-17h

**Samedi** : 10h-12h15

**Ecole publique** : 04 74 26 22 46

#### Collecte ordures ménagères :

##### • Sacs noirs :

Route de St Laurent :

jeudi matin

Route de Lyon et route de

Duerne : mercredi matin

Autres secteurs de la commune :

Mardi

##### • Sacs jaunes : (voir calendrier)

1 jeudi sur 2 les semaines impaires

**Déchèteries** : 04 74 26 28 88

Absent : Joseph VOLAY (procuration à Chantal YVOREL).

#### Adoption de différents tarifs pour 2023 :

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas augmenter les différents tarifs communaux ; les locations de salles, l'abonnement médiathèque, les concessions funéraires... restent donc au même prix. Vous pouvez les retrouver sur le site internet ou en contactant la mairie.

#### Achat d'une parcelle située à « la Parlière » :

Pour régulariser la situation de l'actuelle aire de camping-car et désenclaver le terrain se trouvant derrière le skate parc, le conseil donne son accord pour l'acquisition d'une parcelle de 355 m<sup>2</sup> pour 1 € le m<sup>2</sup>.

#### Présentation et réflexion du projet d'aménagement des locaux au-dessus de l'école :

Le conseil visualise deux plans établis par le Cabinet Choulet. Une première proposition comprenant un T2 d'environ 46 m<sup>2</sup> et un T3 d'environ 70 m<sup>2</sup>, une seconde avec deux T3 d'environ 60 m<sup>2</sup>. Nous validons le second projet.

Dans un premier temps nous avons envisagé l'aménagement des combles mais face à la complexité du chantier et au surcoût prévisible des travaux, nous avons abandonné l'idée.

La prochaine étape sera une pré-étude chiffrée (aménagement des 2 logements et rénovation énergétique partielle du bâtiment – y compris l'école).



# Compte-rendu conseil (suite)

## Projets et travaux en cours :

**Lotissement communal** : les travaux de viabilité ont été réceptionnés le 7 novembre. Pour la vente des lots, il est décidé de prendre contact avec les agences immobilières locales qui sont susceptibles de connaître de potentiels acquéreurs.

**Assainissement « route de Lyon »** : les travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales ont commencé « route de Lyon ». La commune prend en charge la partie concernant les eaux pluviales et la CCMDL la partie des eaux usées (compétence assainissement).

**OPAC du Rhône** : le projet de création de cinq logements « impasse de la forge » fait l'objet d'un appel d'offres avec des réponses attendues pour le 17 novembre ; nous espérons un démarrage des travaux en février ou mars 2024.

**Cour de l'ex-cure** : la cour qui dessert les six logements communaux situés au fond de « l'impasse du clocher » va être réaménagée, après consultation de paysagistes. Une subvention départementale de 15 193 € a été accordée à la commune pour cette opération.

**Amendes de police** : avec la subvention de 7 420 € accordée cette année, la commune va pouvoir faire, conformément au dossier qui avait été déposé, l'acquisition de barrières (à installer en bordure des jeux d'enfants du site du skate parc) et d'un radar pédagogique mobile solaire.

## Compte rendu des commissions :

**Conseil municipal enfants** : après la décoration du village pour Halloween, l'équipe prépare à présent les décorations de Noël.

**Culture - CCMDL** : le service culture est satisfait du nombre de participants aux différents spectacles qui ont eu lieu. Le financement actuel du salaire de la coordinatrice des médiathèques va s'arrêter progressivement sur 2024, jusqu'à l'arrêt complet en 2025, et serait donc répercuté sur les communes. Pour rappel ce réseau est une aide précieuse pour l'assistance technique et la formation sur le logiciel commun, il gère le site internet, les réservations, les navettes de livres...

**CCAS** : le repas de Noël avec nos seniors aura lieu le samedi 9 décembre à la salle des fêtes. Toutes les personnes concernées vont recevoir une invitation (âgées de 70 ans et plus). En cas d'arrivée sur notre commune ou tout simplement en cas d'oubli, merci de contacter la mairie pour le signaler.

**Médiathèque** : le contrat d'Aline MARTIN se termine le 31 décembre. Il est décidé de la titulariser avec un temps de travail hebdomadaire de 17h30. La médiathèque vous propose pour cette fin d'année une exposition sur « *la notion du temps et de sa mesure* ». Cette exposition vous invite à explorer les différentes facettes du temps à travers une sélection de livres, de citations et une présentation de différents outils de mesure du temps.

**Cimetière** : la procédure lancée pour la reprise des concessions réputées abandonnées arrive à son terme (3 ans). Sur la vingtaine au départ, plusieurs familles se sont manifestées et ont entretenu leur tombe. La commission va se rendre sur place pour constater à nouveau leur abandon. Le conseil municipal pourra ensuite (après affichage et délai réglementaire) se prononcer sur le principe de reprise.



## Compte-rendu conseil (suite)

**Conseil d'école** : Mme MOREL, M. BESSONAT, M. ALVES DE SOUSA et M. GENTILLEAU ont été élus parents délégués. Nous prenons connaissance du compte rendu du conseil d'école du 19 octobre.

Le 18 décembre aura lieu un spectacle pour l'école, le 22 décembre les enfants assisteront à la projection d'un film et partageront le goûter de Noël.

### **Informations et questions diverses :**

**Chœur gospel** : la salle annexe cantine sera à disposition (les mercredis tous les 15 jours à 20h30) pour une nouvelle activité « Gospel » proposée par Alain RAKOTO (voir flyer joint).

**Logements communaux** : il est décidé de procéder au changement des radiateurs existants pour les deux logements situés au-dessus de la Maison d'Assistantes Maternelles.

**Les Gnolus** : le parcours situé autour du village a été visité 732 fois en un an ! Une chasse au trésor ludique qui visiblement plait beaucoup.

**Bus France Service** : les permanences organisées « place de la mairie » sont appréciées par la population (moyenne de 8 visites par permanence) ; il s'agit d'une aide précieuse qui évite des déplacements à la maison des services de St Laurent.

**Prochaine réunion le vendredi 15 décembre à 20h30.**

## Vie municipale et associative

**GESTES PREMIERS SECOURS - RAPPEL** : nous vous attendons le **vendredi 24 novembre à 20h à la maison de l'amitié** pour la formation aux gestes de premiers secours dispensée par les sapeurs-pompiers de Ste Foy.

« **COURS D'INFORMATIQUE POUR DÉBUTANTS** : le service culture numérique de la CCMDL propose une formation à toute personne de plus de 18 ans désirant s'initier à l'utilisation d'un ordinateur et d'internet. Cette formation gratuite s'adresse uniquement aux débutants. Elle sera dispensée à la Maison des Services de St Symphorien sur Coise et à la Maison du Numérique de St Clément les Places. S'inscrire à une session, c'est s'engager sur sa présence durant 12 séances de 1h réparties les mardis et jeudis. Inscriptions et renseignements au 04 74 70 68 93. »

« **JAQUADI** : l'association JAQUADI vous rappelle que vous pourrez récupérer vos commandes de sapins de Noël et de chocolats le **dimanche 3 décembre de 10h à 12h sur la place de la mairie**. A cette période de fêtes, vous y trouverez également un stand pour vos idées cadeaux « LA FAMILLE DE LILI ». Nous vous remercions pour votre participation. »



# Vie municipale et associative

**VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ** : notez d'ores et déjà ce rendez-vous traditionnel qui aura lieu **dimanche 7 janvier 2024 à 10h30**.

**COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE** : à cette occasion, les enfants de l'école ont récité des beaux poèmes après avoir déposé des fleurs en papier bleu/blanc/rouge sur le monument aux morts. Le conseil municipal enfants était également présent. Merci à tous les participants qui honorent de leurs présences les combattants qui hier et aujourd'hui donnent leur vie pour notre paix.



**« SITE DÉDIÉ A LA SÉCURITÉ DES CITOYENS « Ma Sécurité »** : « *La police et la gendarmerie nationales vous accompagnent dans vos démarches* ». Tel est le slogan du nouveau site « *Ma Sécurité* ». La gendarmerie et le site moncommissariat.fr sont désormais regroupés sur un site unique : [masecurite.gouv.fr](https://masecurite.gouv.fr). Pré-plainte, signalements, tchat, fiches conseils... vous avez la possibilité d'obtenir en quelques clics, pour des démarches non urgentes, une réponse personnalisée à votre situation. »

**« CLASSES EN 4** : l'année 2024 arrive à grand pas et les classes avec... Les membres des classes en 4 sont invités à une réunion le **mercredi 29 novembre 20h30 à la maison de l'amitié**. L'ordre du jour sera l'organisation des classes l'année prochaine. Nous comptons sur votre présence ».

**« CLASSES EN 9** : les membres des classes en 9 sont invités à une réunion le **mercredi 29 novembre 20h30 à la maison de l'amitié**. L'ordre du jour sera l'organisation des demi-décades l'année prochaine. Nous comptons sur votre présence.

Les classes en 4 et 9 discuteront de l'éventuelle organisation commune des classes et demi décades. »

**« CLASSES EN 0 »** : les « 0 » organisent le **vendredi 8 décembre 2023, une dégustation de Tartiflette**. Nous invitons les conscrites et conscrits de la classe en « 0 » anciens et nouveaux arrivants sur la commune qui voudraient aider, à nous contacter par mail ou par téléphone : [classesenzerostgenis@gmail.com](mailto:classesenzerostgenis@gmail.com) – Manon DRIVON 06 29 16 67 01 / Christelle BADOIL 06 60 47 15 43. On compte sur vous ! Venez nombreux !

**FÊTONS LE 8 DÉCEMBRE** : l'association de la chasse, les classes en 0, le conseil municipal enfants et la commission « vie du village » vous attendent nombreux le **8 décembre sur la place de la mairie** pour passer un bon moment et déguster une tartiflette (voir le flyer joint).

- Réalisation de la publication par la commission Informations
- Lettre éditée et imprimée par la mairie



# Focus

## LA POPULATION DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE EN 1851

Un récent focus de Vivons Saint-Genis a décrit le village en 1850. Aujourd'hui, ce sont les habitants qui seront présentés grâce au document 6 M 121 des archives départementales et métropolitaines du Rhône. À cette date, la commune n'a plus de maire, Jean-Benoît Ducreux ayant donné sa démission le 2 juin 1850. Jean-Marie Margois en est l'administrateur.

Le village comprend 1004 habitants. Mais le bourg n'en est qu'une partie (30 maisons ; 146 habitants) : 12 hameaux incluant un nombre de maisons varié et donc un volume de population différente s'y juxtaposent comme le tableau suivant en témoigne.

Noms des hameaux	Nombre de maisons	Importance de la population
Lafay	24	96
Malacour	7	34
Chenevatière	24	112
Montfort	15	85
Plamboeuf	7	37
Les Rivières	28	126
La Valsonnière	4	25
Le Thivel	14	72
Bissardon	15	77
Leuillon	6	30
Boussoure	22	120
Rossand	6	26

Le document ajoute 3 maisons et 18 personnes que le scribe avait oubliées.

Dans ces habitations, très peu de personnes seules (généralement des femmes) sont recensées ; quelques couples, généralement âgés, le sont ; mais ce sont surtout des familles dites nucléaires (le père, la mère, les enfants) d'ampleurs différentes en fonction des âges des parents et du nombre des enfants. Les familles nombreuses ne sont pas rares : 17 comptent 5 enfants ; 6, 6 enfants, 6, 7 ; 1, 8 ; 1, 10 au Thivel et 1, 12, au Bissardon. Le fait confère au village une grande jeunesse 136 filles et 144 garçons (280) ont de 1 à 10 ans ; 91 filles et 97 garçons ont de 11 à 20 ans (206) alors que femmes et hommes sont 57 à avoir de 51 à 60 ans ; 46 à être entre 61 à, 70 ans ; 19 entre 71 et 80 ans et 3 à avoir plus de 80 ans.

À ce type de familles s'ajoutent des familles dites élargies : des grands-mères se sont adjointes aux premières, à la Chenevatière, aux Rivières, à Boussoure, un grand-père au Thivel, un oncle à Rossand, une belle-sœur aux Rivières. À l'inverse, d'autres se sont rétrécies du fait des veuvages : le document recense 22 veufs dont un de 21 ans élevant une fille de 1 an au bourg et 35 veuves dont une de 25 ans classées dans les maisons oubliées.

Au total, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes (515 contre 489). Ils portent des prénoms peu nombreux d'où émerge Jean-Marie (67), Pierre (32), Antoine (31), Benoît (24) pour les hommes et Jeanne-Marie (48), Benoîte (33) ; Marie (29) ; Claudine (24) pour les femmes. Un seul, aux Rivières se nomme Napoléon.



## Focus (suite)

Deux séries d'activités sont exercées et séparées l'une des autres : l'agriculture et l'artisanat voire l'industrie. La première est pratiquée essentiellement dans les hameaux même si 7 propriétés sont installées dans le bourg. Le document n'indique pas les cultures ou l'élevage pratiqués. Seuls sont portés les statuts des terres (propriétés ou fermes). Le village compte en tout 128 propriétaires dont 22 femmes veuves, 15 fermiers dont une femme, les plus nombreux étant à Boussoire et un journalier. Le bourg rassemble la plupart des artisans lesquels sont souvent aidés d'ouvriers ou d'apprentis : tailleurs (4) ; tailleuse (1) ; menuisier (3) ; cordonnier (2) ; maréchal (4) ; galocher (1) ; boulanger (2) ; maçon (7) ; scieur de long (3) ; repasseuse (1). S'y ajoutent 2 débitants (de boissons) ; un voiturier ; 2 religieuses ; le curé ; le vicaire et l'instituteur (qui a 18 ans). Il existe une usine de soierie où travaillent 4 ouvriers et 3 ouvrières. 7 domestiques complètent les activités. Des métiers semblables se retrouvent dans différents hameaux : charrons (5), tailleur-tailleuse (2), maçon (2) et 1 tisserand à Bissardon mais aussi quelques spécificités charbonniers (6) et fabricants de peignes (2) à Lafay, ouvriers (4)-ouvrières en soie (7) ; fileuses (7) ; tuiliers (4) à la Chenevatière ; 1 charpentier et 1 meunier à Plamboeuf, 12 cartoniers aux Rivières en relation avec un contremaître, un chef d'atelier de papeterie habitant à Lafay et Michel Gabet résidant à la Valsonnière propriétaire rentier chef d'atelier de papeterie, un menuisier avec son ouvrier à Boussoire. Dans 6 familles, sont élevés des nourrissons qui portent des noms différents de la famille, ce qui atteste, qu'à Saint-Genis comme ailleurs dans les Monts du Lyonnais, on pratiquait, moyennant finance, le nourrissage des bébés de la ville. Pour l'essentiel, garçons et filles sont placés comme domestiques dès leur plus jeune âge (un berger et un domestique ont 8 ans à Boussoire).

Une grande pauvreté ressort de ce recensement : au bourg, une femme de 80 ans est déclarée « misérable » et une autre de 36 ans « mendiante ». Aux Rivières, une autre de 60 ans est aussi désignée comme mendiante. À la Chenevatière, un homme de 81 ans est signalé comme « sans état ». À l'inverse, de riches propriétaires issus de la noblesse d'Ancien Régime ou émanant des nouvelles catégories bourgeoises dénomment leurs enfants différemment des autres (Lucien, Félix, Félicie à Plamboeuf ; Théobald et Édouard à la Valsonnière ; Hélène, Frédéric et Julie à Boussoire). Ils utilisent les services de personnels dont les autres ne se servent pas (cocher à la Valsonnière ; cocher et institutrice à Boussoire). Les domestiques sont nombreux dans leurs demeures (8 à Boussoire ; 4 à la Valsonnière ; 6 à Plamboeuf ; 6 à la Chenevatière.

Il sera intéressant, à partir de ce premier exemple, de voir comment la population du village a évolué jusqu'à nos jours.

Françoise BAYARD